

AFFAIRE N° 14. - Approbation du procès-verbal de la réunion de la Commission de réforme du matériel communal - autorisation de procéder à l'encan.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que la Commission Municipale compétente a procédé le 27 AVRIL dernier à la réforme du matériel ci-après :

UN LOT DE :

- pneus
- vieilles pièces
- batteries
- orics

UN PETIT COMPRESSEUR

TROIS TONDEUSES A GAZON

UN CAMION RENAULT benne-tasseuse 51 GQ

UN LOT de motociclettes de la Police Municipale :

- 9 LR
- 10 LR
- 22 LR
- 37 LR
- 38 LR
- 39 LR
- 40 LR

UN LOT d'armatures en tube de bancs scolaires

UNE CHAUDIERE

Je vous demande, en conséquence, de bien vouloir approuver le procès-verbal de la Commission en date du 27 AVRIL 1971 et de m'autoriser à faire procéder à la vente aux enchères publiques du matériel en cause.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

M. DE BALBINE. - Un compresseur sera mis à l'encan. Qu'est-ce que c'est comme compresseur ?

LE MAIRE. - C'est un tas de ferraille. Il ne sert plus depuis longtemps.

M. DE BALBINE. - Il faudrait voir si nous ne pouvons pas l'utiliser autrement.

Mis aux voix, le rapport ci-dessus est adopté à l'unanimité

Vu
P. Denis le 18 juillet 1971
P. le Préfet
Le Secrétaire Général
Signe: Ph. Kessler

Pour copie certifiée conforme
Le Directeur des Affaires Financières
Signe: M. C. ALARCON